

# CONSEIL MUNICIPAL DE GÉMOZAC

Séance du 9 avril 2024

## PROCÈS-VERBAL

Le Conseil municipal de Gémozac s'est réuni à la mairie le 09 avril 2024 à 18h30 sur convocation adressée le 04 avril 2024.

### **PRÉSENTS :**

M. Loïc GIRARD, M. Jean-Pierre MORDANT, M. Thierry AUDEBERT, Mme Virginie LARUE, M. Pascal BRAUD, M. Yves BELIS, M. Daniel CHABOT, M. Jean-Michel BLANCHARD, Mme Danielle DAGORN, M. Jean-Pierre GIRARD, M. Jean-Jacques NIVET, M. Christian LUCAZEAU, M. Gérard AUBRY, Mme Sylvie RABET-LARGE, Mme Sonia PAVARD, M. Jean-Bernard DAVID

### **ABSENTS EXCUSÉS :**

Mme Monique BÉLIS, Mme Laurence CHEVALLIER, Mme Corinne MORISSON, Mme Catherine CLOCHARD, Mme Maribel COPLEY

### **POUVOIRS :**

Mme Monique BÉLIS a donné pouvoir à M. Jean-Pierre MORDANT  
Mme Laurence CHEVALLIER a donné pouvoir à M. Loïc GIRARD  
Mme Corinne MORISSON a donné pouvoir à Mme Sonia PAVARD  
Mme Catherine CLOCHARD a donné pouvoir à Mme Danielle DAGORN

Quorum : 11

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE** : M. Thierry AUDEBERT

### **Approbation du procès-verbal :**

Le procès-verbal de la réunion du Conseil municipal du 18 mars 2024 est approuvé à l'unanimité.

## **01 - Approbation des comptes de gestion 2023 (budget principal et budgets annexes)**

Monsieur le Maire soumet au vote les comptes de gestion du budget principal et des budgets annexes de Monsieur le Trésorier.

Vote à l'unanimité (20 voix)

## **02 - Comptes administratifs 2023 (budget principal et budgets annexes)**

Monsieur Daniel CHABOT, en l'absence de Monsieur le Maire, soumet au vote les comptes administratifs et les décisions modificatives du budget principal et des budgets annexes (réseau de chaleur, camping municipal, lotissement Louzignac, lotissement La Gémoze).

Vote à l'unanimité (18 voix)

## **03 – Affectation du résultat 2023**

Monsieur le Maire soumet au vote les affectations de résultat du budget principal et des budgets annexes.

Vote à l'unanimité (20 voix)

## **04 – Vote des taux d'imposition**

Monsieur le Maire rappelle que par délibération du 06 avril 2021, le Conseil municipal avait fixé les taux des impôts ainsi :

- taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) : 39,99 % ;
- taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB) : 40,36 %

Depuis 2020, le taux de taxe d'habitation (TH) était figé à sa valeur de 2019 jusqu'en 2022 inclus consécutivement à la réforme de la fiscalité directe locale.

A partir de 2023, le taux de TH sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale a de nouveau pu être voté et modulé par les collectivités locales.

Le Conseil municipal décide de maintenir les taux d'imposition en 2024, soit :

- taxe d'habitation : 10,80 %
- taxe sur le foncier bâti : 39,99 %
- taxe sur le foncier non bâti : 40,36%

Vote à l'unanimité (20 voix)

## **05 – Budgets primitifs 2024 (budget principal et budgets annexes)**

Monsieur le Maire soumet au vote le budget primitif du budget principal et des budgets annexes.

Vote à l'unanimité (20 voix)

## **06 – Budget Principal – Référentiel comptable M57 – Dérogation au principe du prorata-temporis pour l'amortissement des biens de l'actif**

Le Conseil municipal approuve la dérogation au principe d'amortissement au prorata-temporis dans le référentiel comptable M57 pour les biens de faibles valeurs jusqu'à 500 euros amortissables sur une année.

Il est décidé que la dérogation s'appliquera aux nouveaux biens entrants dans l'actif de la commune à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2024.

Vote à l'unanimité (20 voix)

## **07 – Fonds de concours de la Communauté de Communes de Gémozac pour la construction de la seconde salle et l'extension des vestiaires**

Le Conseil Municipal accepte le versement par la Communauté de Communes de Gémozac d'un fonds de concours d'un montant de 185 600 euros pour la construction de la seconde salle de tennis et l'extension des vestiaires.

Monsieur le Maire est autorisé à signer la convention à intervenir avec la Communauté de Communes.

Vote à l'unanimité (20 voix)

## **08 – Acquisition de la parcelle cadastrée ZC 60**

Madame Yvonne CHARRIER a proposé à la Commune d'acheter la parcelle cadastrée ZC 60 d'une superficie de 1400 m<sup>2</sup> située en zone agricole, au lieu-dit Les Fontagears. Elle est mitoyenne d'une parcelle de 1 500 m<sup>2</sup> appartenant à la Commune et qui jouxte le carrefour giratoire de la route de Royan. Les deux parcelles sont déjà arborées.

Monsieur le Maire propose de fixer le prix à 0,47 €/m<sup>2</sup> conformément à l'évaluation faite par le service des Domaines pour la vente d'un terrain agricole par la collectivité.

Le Conseil municipal décide l'acquisition de la parcelle au prix de 658 €.

Vote à l'unanimité (20 voix)

## 08 – Vente d'un tracteur

Monsieur le Maire propose de céder le tracteur FIAT 65-90 immatriculé 8005SY17, entré en service en 1988, au prix de 6 000 euros.

Vote à l'unanimité (20 voix)

## 09 – Subventions aux associations

Le Conseil municipal décide d'allouer aux associations, pour l'année 2024, les subventions suivantes :

Sociétés – Associations	Montant accordé
A.C.C.A.	800
AMICALE BOXES CLUB 17	1000
ANCIENS COMBATTANTS	200
ASS. PONS GEMOZAC CYCLISTE	2000
ASS. SPORTIVE COLLÈGE	700
BASKET CLUB HAUTE SAINTONGE	1000
CLUB DE L'AMITIE	150
CLUB CYCLOTOURISTIQUE DU CANTON	200
COMITE DES FETES	1000
ECMA	1500
FAMILLES RURALES	5000
FOYER RURAL	800
FOYER SOCIO EDUC. COLLEGE	400
GEMOZAC ESCALADE MONTAGNE	2200
GEMOZAC TENNIS DE TABLE	1000
GEMOZ'KIDS	300
HANDBALL OLYMPIC	2000
KODOKAN GEMOZAC JUDO	3000
SOCIETE DES COURSES DE CHEVAUX	2000
SPORTING TENNIS	1200
S.P.A.	500
STUDIO GEM DANSER	500
U.S. LA GEMOZE	3500
VITA GYM	700
<b>TOTAL</b>	<b>31650</b>

Vote à l'unanimité (20 voix)

## 10 – Compte-rendu des délégations du Maire

### Temple : Avenant n°1 – Lot n° 09 : Électricité, Entreprise SARL LABBE HERBELOT

Considérant la proposition de l'architecte d'ajouter des abat-jours afin d'habiller le plafond et de supprimer des bandeaux LED ;

Plus-value dont le montant s'élève à 98,90 € H.T.

En conséquence le montant du marché initial : 44 726,51 € H.T.

Est modifié comme suit : 44 825,41 € H.T.

\* \* \*

### Temple : Avenant n°1 – Lot n° 02 : Serrurerie, Entreprise SARL METAL NOX

Considérant la suppression du thermolaquage et de la galvanisation du garde-corps, de l'ossature du bloc sanitaire et de la galvanisation des potelets ;

Moins-value dont le montant s'élève à 1705,00 € H.T.

En conséquence le montant du marché initial : 12 040,00 € H.T.

Est modifié comme suit : 10 335,00 € H.T.

\* \* \*

### Concert du 13 juillet : demande de subvention au Département

L'aide financière du Conseil départemental est sollicitée au titre du fonds d'aide à la diffusion culturelle.

<b>PLAN DE FINANCEMENT T.T.C.</b>		
COMMUNE	800,00 €	50 %
CONSEIL DEPARTEMENTAL	800,00 €	50 %
TOTAL	1 600,00 €	100 %

\* \* \*

## **Aménagement d'un terrain de pétanque : demande de subvention au Département**

L'aide financière du Conseil départemental est sollicitée au titre de la politique sportive départementale.

<b>PLAN DE FINANCEMENT H.T.</b>		
COMMUNE	13 084,35 €	75 %
CONSEIL DEPARTEMENTAL	4 361,45 €	25 %
TOTAL	17 445,80 €	100 %

\* \* \*

**Fin de séance à 21h00**